

**SUBVENTIONS
TERRITORIALES
2024 DE L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT**

**BILAN DE LA GESTION DES PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024**

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

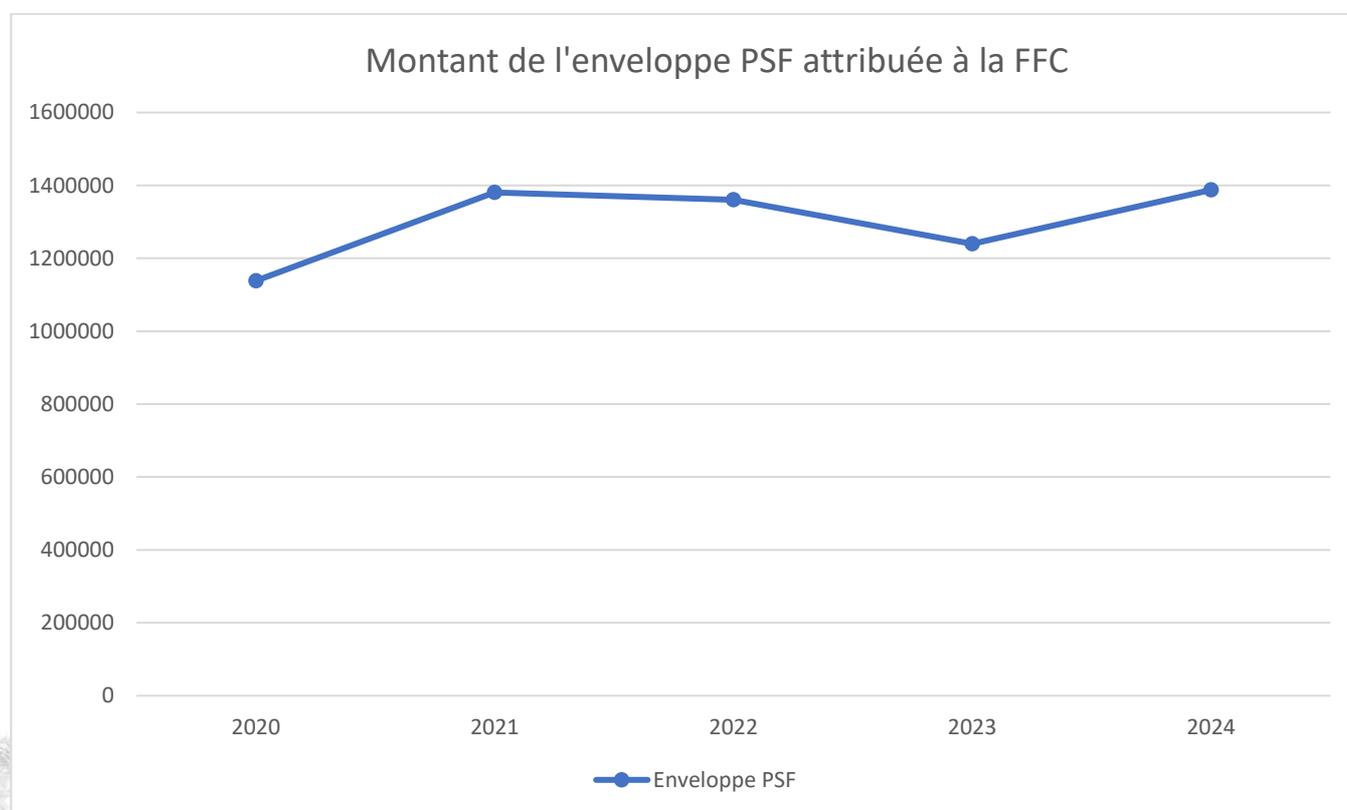
Bilan de la gestion des Projets Sportifs Fédéraux 2024

Introduction à la campagne 2024 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) :.....	2
Evolution l'enveloppe PSF :.....	2
Organisation et mise en place :.....	3
Les axes stratégiques du dispositif de la FFC :.....	3
La commission nationale d'étude et d'attribution :.....	4
Les outils d'accompagnement, de suivi et d'étude :	4
Les outils de suivi :	8
Procédures mises en œuvre :.....	8
Calendrier de la campagne :.....	8
Moyens humains intégrés à la campagne :.....	9
Une analyse des projets au plus près du terrain :.....	9
L'attribution des subventions :.....	10
Bilan quantitatif et qualitatif de la campagne 2024 :.....	10
Les dossiers déposés et subventionnés :.....	10
Analyse quantitative des projets clubs :.....	11
Montants affectés par thématique pour les clubs :.....	12
Des projets globalement conformes aux attentes :.....	12
Analyse quantitative des projets comités :	12
Nombre de projets comités :.....	13
Montants affectés par thématique pour les comités :.....	14
Montant cumulé par thématiques clubs et comités :.....	14
Perspectives et suites envisagées :.....	15

Introduction à la campagne 2024 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) :

Les Projets Sportifs Fédéraux de l'Agence Nationale du Sport permettent de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet sportif fédéral, « Tous ensemble pour 2024 ».

La FFC a disposé pour l'année 2024 d'une enveloppe de subventions de 1 241 600 € à attribuer, plus une enveloppe exceptionnelle de 146 000 € pour le dispositif « Animation vacances Olympiques et paralympiques ». Soit un total de 1 387 600 €, 10 % supérieur à l'année 2023.



Evolution l'enveloppe PSF :

L'augmentation de l'enveloppe PSF attribuée à la FFC entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par les crédits liés au Plan France Relance à la suite de la crise sanitaire de 2020. Ces crédits ont été supprimés en 2023, ce qui explique la baisse du montant de l'enveloppe cette année-là.

En 2024, dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de « Paris 2024 », une enveloppe exceptionnelle fut attribuée à la FFC pour le financement du dispositif « Animation Vacances Olympiques et Paralympiques ».

Organisation et mise en place :

Les axes stratégiques du dispositif de la FFC :

Afin de s'inscrire dans un processus qualitatif, et toujours en phase avec le projet fédéral, les thématiques ont peu évolué par rapport à l'année 2023. De manière exceptionnelle et dans le cadre des jeux de Paris 2024, la FFC a disposé d'une enveloppe supplémentaire pour le dispositif « Animations Vacances Olympiques et Paralympiques ». Ce dispositif fut identifié en tant que thématiques pour cette année 2024.

En nouveauté pour cette campagne 2024, la possibilité pour les comités régionaux comme départementaux de déposer jusqu'à 5 actions. À l'instar des clubs, ils pouvaient déposer : trois actions sur le développement, une action sur l'accèsion au haut niveau et une action sur le dispositif exceptionnel « Animations Vacances Olympiques et Paralympiques ».

Préconisation : Certains comités n'ont pas saisi l'occasion de présenter plusieurs projets de développement, entraînant alors un financement inférieur à ce à quoi il s'attendait. Pour la prochaine campagne, il faudra rappeler cette possibilité.

Pour les clubs, la demande de subvention a été effectuée sur des projets répondants à des axes prioritaires du projet fédéral, ainsi que des thématiques imposées par l'ANS. A l'exception du dispositif « Animation Vacances Olympiques et Paralympiques » les thématiques n'ont ainsi pas évolué pour cette année 2024 :

Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme
Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous
Savoir rouler à vélo
Vivre vélo au féminin
Cyclisme santé
Responsabilité Sociétale des Organisations
Animations Vacances Olympiques et Paralympiques
ETR actions sportives
ETR optimisation de l'entrainement
PPF actions sportives
PPF optimisation de l'entrainement

Préconisations : il conviendrait aux clubs d'être concrets et précis sur leur projet associatif, tout en étant objectif sur les moyens mis en œuvre. Les indicateurs d'évaluation proposés dans le projet devront être clairs et détaillés.

La commission nationale d'étude et d'attribution :

Cette commission d'attribution installée en 2019 par le Bureau Exécutif fédéral en application de l'article 18 du règlement intérieur de la FFC est restée globalement similaire par rapport à 2021. La parité élu.es/techniciens.nes de cette commission est efficiente et particulièrement appréciée de ses membres.

Cette commission a pour mission de :

- Définir les principes et la méthode d'étude des dossiers sur la base des orientations stratégiques définies par le Bureau Exécutif de la FFC.
- Etudier les demandes formulées : éligibilité et qualité des dossiers.
- Transmettre la liste des bénéficiaires à l'Agence Nationale du Sport.
- Transmettre pour information au Bureau Exécutif de la FFC la liste des bénéficiaires.
- Organiser l'évaluation de la mise en œuvre des projets subventionnés.
- Transmettre l'évaluation à l'Agence nationale du sport.
- Présenter un bilan annuel au Bureau Exécutif et au Conseil fédéral de la FFC.

Le fonctionnement de cette commission vise son indépendance sur la procédure d'attribution. Les instances dirigeantes (bureau exécutif et du Conseil fédéral) valident les orientations et les critères, après avis de l'ANS le cas échéant et évaluent les effets des subventions attribuées sur la mise en œuvre du projet fédéral.

La FFC dispose d'une charte d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble des membres licenciés de la FFC.

Aucun élu de l'exécutif de la FFC ne peut être membre de la commission nationale. Les élus de cette commission sont issus du Conseil Fédéral et ne doivent pas, par ailleurs, être membres de l'exécutif d'un comité régional.

Les outils d'accompagnement, de suivi et d'étude :

Sur la base des outils numériques de communication et bureautiques internes de la FFC, les outils suivants ont été déployés pour cette sixième année de campagne :

- Rubrique Internet dédiée à la présentation des procédures de demandes de subventions pour les structures affiliées à la FFC
- Fiches d'accompagnement à la rédaction des projets (clubs et comités)
- Grille d'analyse des projets des clubs gérée en ligne (pouvant servir de document de suivi pour les référents régionaux)
- Une formation pour les référents régionaux ANS
- Organisation de 3 webinaires nationaux pendant la campagne ANS

Préconisation : il conviendrait de bien communiquer aux commissions régionales la nécessité de bien dissocier les éléments d'éligibilité et les éléments d'analyse de la qualité de la demande.

Grille d'analyse des projets des clubs renseignée par les commissions ANS des comités régionaux :

Comité régional :
Nom du club :
Numéro du projet :
Thématique :
Présence projet associatif :
Compte de résultat approuvé en 2023 :
Budget prévisionnel 2024 :
RIB conforme :
Cohérence avec le projet associatif club :
Implication des institutions ou autres organisations dans sa mise en œuvre et son financement :
Projet de formation des acteurs au sein du club en lien avec le projet :
Animation « 5000 terrains de sport Génération 2024 » :
Action en QPV :
Action en ZRR :
Le projet présenté est adapté aux moyens du club ?
Mobilisation d'un professionnel :
Le projet présenté est-il sur une thématique différente de 2023 ?
Les indicateurs d'évaluation sont-ils pertinents ?
Le budget du projet est-il cohérent ?
Comment jugez-vous la qualité globale du projet ?
Appréciation générale :
Subvention PSF 2023 :
Action 1 du club financé en 2023 :
Bilan de l'action 1 financée en 2023 :
Action 2 du club financé en 2023 :
Bilan de l'action 2 financée en 2023 :
Action 3 du club financé en 2023 :
Bilan de l'action 3 financée en 2023 :
Nombre d'adhérents du club en 2024 :
Nombre de licenciés FFC du club en 2024 :
Pourcentage Licenciés club/FFC
Budget prévisionnel projet :
Budget prévisionnel club :
Montant reçu en 2023 :
Montant demandé 2024 :

Grille d'analyse des projets des comités départementaux renseignée par la commission nationale ANS :

Nom de l'évaluateur :
Comité régional :
Nom du comité :
Numéro du projet :
Thématique :
Présence projet associatif :
Compte de résultat approuvé en 2023 :
Budget prévisionnel 2024 :
RIB conforme :
Cohérence avec le projet associatif comité :
Implication des institutions ou autres organisations dans sa mise en œuvre et son financement :
Projet de formation des acteurs au sein du comité en lien avec le projet :
Animation « 5000 terrains de sport Génération 2024 » :
Action en QPV :
Action en ZRR :
Le projet présenté est adapté aux moyens du comité ?
Mobilisation d'un professionnel :
Le projet présenté est-il sur une thématique différente de 2023 ?
Les indicateurs d'évaluation sont-ils pertinents ?
Le budget du projet est-il cohérent ?
Comment jugez-vous la qualité globale du projet ?
Appréciation générale :
Subvention PSF 2023 :
Action du comité financé en 2023 :
Bilan de l'action financée en 2023 transmis :
Budget prévisionnel projet :
Budget prévisionnel comité :
Montant reçu en 2023 :
Montant demandé 2024 :

Plusieurs éléments expliquent les différences entre les montants accordés et les montants demandés au moment du dépôt du dossier :

- La cohérence du projet déposé par rapport au projet fédéral. Les dispositifs initiés par la fédération doivent être pris en compte par les clubs dans leur demande, personnalisable selon les projets déposés. Un projet déposé sans prendre en compte l'un des dispositifs ne peut ainsi être financé.
- La note affectée aux projets découle de la grille d'analyse présentée ci-dessus. Selon la qualité du projet déposé, elle permet d'attribuer l'ensemble du montant demandé par le club, une partie du montant, ou bien ne pas être financé.
- Pour cette campagne 2024, la note affectée aux projets était également modulée par le nombre total de licencié FFC présent dans le club.
- Le seuil minimal permettant le financement. En effet, le montant minimal pour qu'une structure soit financée est de 1500 € (1000 € pour les clubs situés en ZRR ainsi qu'en CRTE rural). De ce fait, certains clubs et comités n'ont pu être financés à la suite d'une demande avec un montant trop faible.
- La demande globale enregistrée selon les dispositifs peut impacter le montant accordé. Certains dispositifs sollicités de manière trop importante peuvent engendrer la dotation d'une enveloppe un peu moins importante que certains dispositifs, qui enregistrent moins de demandes.
- Les dispositifs prioritaires ou les contraintes de l'ANS. Certains dispositifs, d'une campagne à l'autre, selon le contexte fédéral peuvent être appréciés comme prioritaires. Ainsi, les projets déposés dans le cadre de ces dispositifs peuvent permettre un financement plus important.

Au-delà de ces critères qualitatifs, il est intéressant d'observer que la demande cette année est inférieure à l'année précédente, 3 757 947 € en 2024 contre 4 014 856 € en 2023. Cette baisse peut s'expliquer par un nombre de dossiers moins important cette année, 379 contre 408 en 2023. Malgré tout, si on exclut l'enveloppe exceptionnelle « Animation vacances Olympiques et Paralympiques » (146 000 €) l'enveloppe globale de la FFC est resté stable, 1 241 600 € en 2024 et 1 240 000 € en 2023. Malheureusement, comme l'année précédente, la demande reste supérieure à l'enveloppe globale, ce qui explique l'absence d'attribution de subvention pour certains dossiers malgré des notes correctes. Nous restons dans un contexte de forte concurrence, seuls les très bons dossiers sont dotés.

Les outils de suivi :

L'instruction des dossiers de clubs, ou comités n'ayant pas encore fourni leur bilan de l'année N-1 peut poser un problème sur l'attribution de la subvention de l'année N. Un malus lors de la notation a ainsi été mis en place pour les structures n'ayant pas fourni le justificatif.

Également, des malus équivalent à 10 points chacun sur la note finale ont été instaurés si les pièces justificatives suivantes n'étaient pas à jour :

- Le projet associatif de la structure 2024.
- Le compte de résultat 2023.
- Le budget prévisionnel 2024.

Procédures mises en œuvre :

Calendrier de la campagne :

Les structures impliquées dans cette campagne (ANS, FFC, comités, clubs) ont fait preuve d'une bonne gestion qui a permis de clôturer l'instruction des dossiers fin mai, comme initialement prévu.

La campagne de dépôt des dossiers a été ouverte dès le 19 mars 2024, et clôturée le 19 avril 2024. Les comités régionaux ont ainsi pu donner leurs avis sur les projets des clubs jusqu'au 19 mai. Les travaux d'étude et d'attribution de la commission nationale ont pu avoir lieu les 27 et 28 mai 2024. Versement des subventions aux clubs et comités par l'ANS en septembre 2024, à la suite de quelques problèmes administratifs pour les états de paiements.



Action	Échéances
Mise à jour ou création du compte Asso par les Comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale.	Tout au long de l'année.
Ouverture du formulaire de demande de subvention sur le « compte Asso ».	19 mars 2024
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux).	19 avril 2024 à 20h
Dépôt des CERFA bilans des subventions ANS 2023 sur le compte Asso et réponses aux enquêtes bilan FFC.	Au plus tard le 30 juin 2024
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport.	À partir de juin 2024
Versement des subventions et envoi des notifications d'accord et de refus (sur le compte Asso) par l'Agence	À partir de juin 2024
Bilan des projets subventionnés.	Au plus tard le 30 juin 2025

Moyens humains intégrés à la campagne :

Pauline CAUMEL, salarié de la FFC a été placé au sein de la DTN, pour suivre et assurer la vérification des pièces administratives, la coordination administrative et logistique des travaux de la commission d'étude et d'attribution. Un deuxième poste occupé par Martin RAIMBAULT, salarié au sein de la Fédération a été mobilisé, permettant la préparation des outils en amont de la campagne, ainsi que l'analyse des données liées à cette dernière.

Ces deux postes de gestion ont débuté respectivement mi-janvier et mi-mars au sein de la fédération. Ils ont donc assuré pour la première fois la gestion d'une campagne PSF.

Une analyse des projets au plus près du terrain :

Les référents régionaux animent la commission d'étude et d'attribution et ils coordonnent l'analyse des projets présentés par les clubs affiliés à la FFC et la remontée vers la commission nationale. Leur rôle est central dans la procédure d'attribution des subventions. La commission régionale, par sa connaissance des clubs et des acteurs de terrains, a la capacité de donner un avis circonstancié sur l'opérationnalité des projets et leur adéquation avec le contexte et les enjeux régionaux et locaux.

L'analyse des actions est menée au travers d'une grille d'analyse commune à tous les projets (mise à part ceux concernant l'accèsion territoriale au haut niveau) et à tous les comités. La commission nationale propose l'attribution des subventions à l'ANS sur la base de ces remontées, après avoir harmonisé l'ensemble des retours.

Depuis 2019, des commissions régionales ont été mises en place. Il est appréciable de noter que quasiment tous les comités régionaux ont mis en place ces commissions paritaires élus/salariés.

Préconisation : il faut trouver une solution pour renforcer l'équilibre Elu.e, Manager Technique Régional, et salarié.e dans certaines commissions régionales.

L'attribution des subventions :

S'agissant des comités régionaux et départementaux, la commission d'étude et d'attribution a garanti l'éligibilité administrative des dossiers et a recherché autant que possible le maintien des équilibres territoriaux par rapport aux subventions attribuées en 2023, en cohérence avec les notes techniques attribuées.

S'agissant des clubs, la grille d'analyse saisie par les référents régionaux permet l'attribution d'une note à chaque projet. La commission d'étude et d'attribution a vérifié l'homogénéité des notes entre les territoires et a analysé de manière approfondie les contenus des projets les mieux et les moins bien évalués.

Bilan quantitatif et qualitatif de la campagne 2024 :

Les dossiers déposés et subventionnés :

	Dossiers subventionnés en 2022	Dossiers subventionnés en 2023	Dossiers subventionnés en 2024	Dossiers déposés en 2024
Comités régionaux	16	16	16	16
Comités départementaux	65	56	51	57
Clubs	247	240	234	306
TOTAL	328	312	301	379

Au total, **626** actions (pour 684 en 2023) ont été déposées par **306** clubs affiliés (327 en 2023). La moyenne du nombre d'actions déposées par club est de **2** projets. Les comités qui avaient la possibilité de réaliser jusqu'à 5 actions cette année ont, quant à eux, déposés **204** projets, pour **73** comités (16 régionaux, 57 départementaux) soit **2,8** actions par comités.

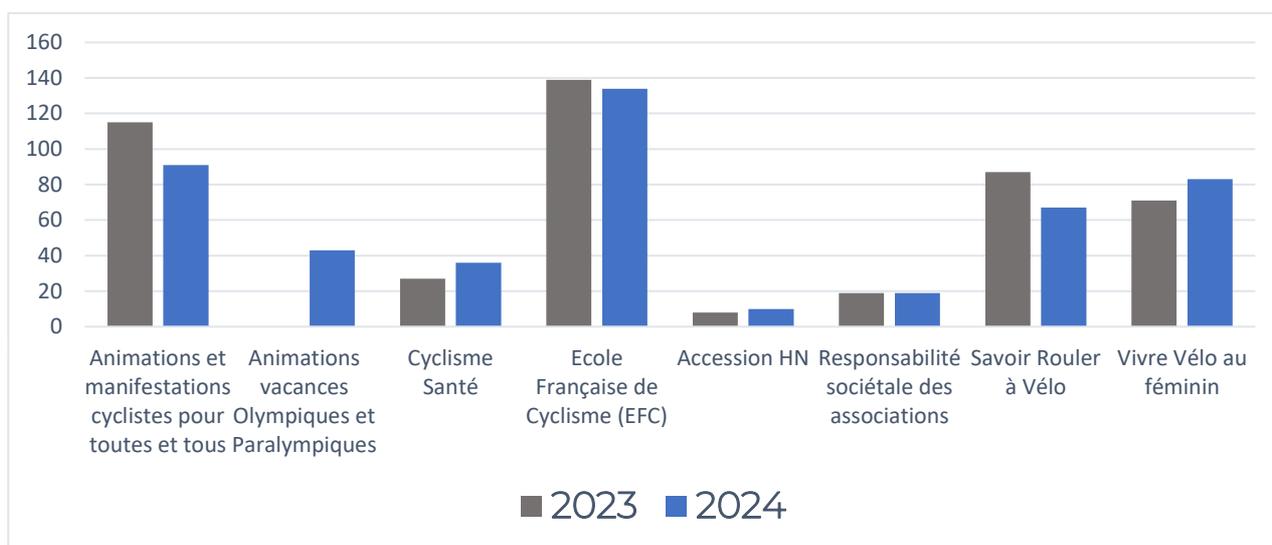
Sur les **1 387 600 €** distribués lors du PSF 2024 de la FFC, **749 343 €** ont été affectés aux clubs (pour une demande de **2 469 847 €**), soit **54%** des subventions affectées et **638 257 €** aux comités (pour une demande de **1 288 100 €**) soit **46 %** de l'enveloppe.

L'objectif fixé par l'ANS d'atteindre en 2024, 50% de subventions accordés aux clubs est atteint depuis 2021 par la FFC, maintenu en 2022 et 2023, puis en 2024.

Pour finir les **1 387 600 €** attribués par l'ANS pour le PSF 2024 de la FFC sont loin de couvrir la demande cumulée des clubs et comités de **3 757 947 €**, toutefois en comparaison avec l'année 2023 on note une légère baisse du montant total demandé.

Analyse quantitative des projets clubs :

Tous les types de projets ont été investis par les clubs, mais de manière inégale.



* Ne sont pris en compte que les actions ayant reçu des financements.

Les projets visant l'accueil et l'encadrement d'offres pour les jeunes sont les plus fréquents (28 %), avec 134 projets visant la structuration d'une Ecole Française de Cyclisme et 67 (14 %) relatif à la mise en œuvre d'une offre « Savoir Rouler à Vélo ».

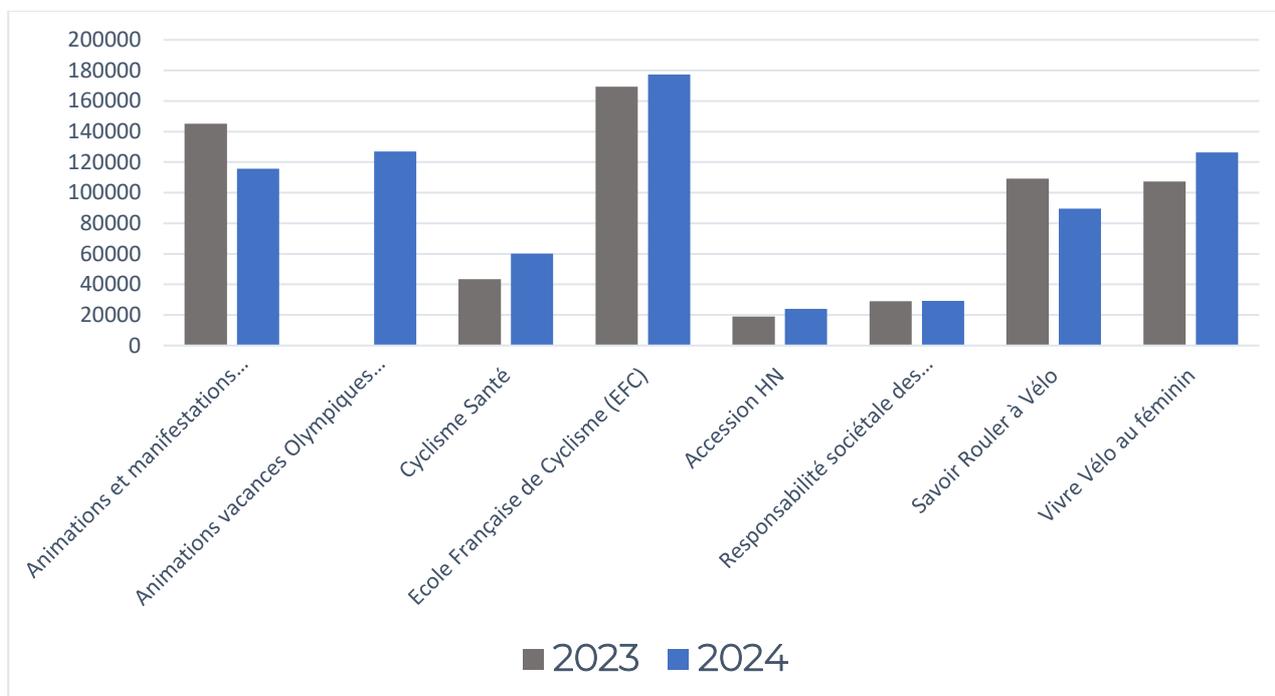
Les projets visant l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes pour tous représentent près de 19% des demandes avec 91 projets subventionnés, ce qui marque la deuxième grosse tendance de ce PSF 2024.

A noter que l'enveloppe exceptionnelle « Animation vacances Olympiques et Paralympiques » représente seulement 9 % soit 43 actions. Les projets qui s'inscrivent dans l'axe stratégique de la féminisation du cyclisme français sont en légère augmentation en comparaison avec l'année 2023 puisqu'ils représentent près de 17 %, avec 83 actions dédiés au Vivre Vélo au Féminin, contre 13 % et 71 actions en 2023.

Le cyclisme santé enregistre aussi une hausse avec 36 actions subventionnées, (7%). La thématique Responsabilité sociétale des organisations, présente pour la troisième année consécutive, a pu évoluer positivement en enregistrant 19 actions (4%).

Enfin, la part club de la thématique liée à l'accession territoriale au Haut Niveau est maîtrisée avec 10 actions soutenues (2 %).

Montants affectés par thématique pour les clubs :



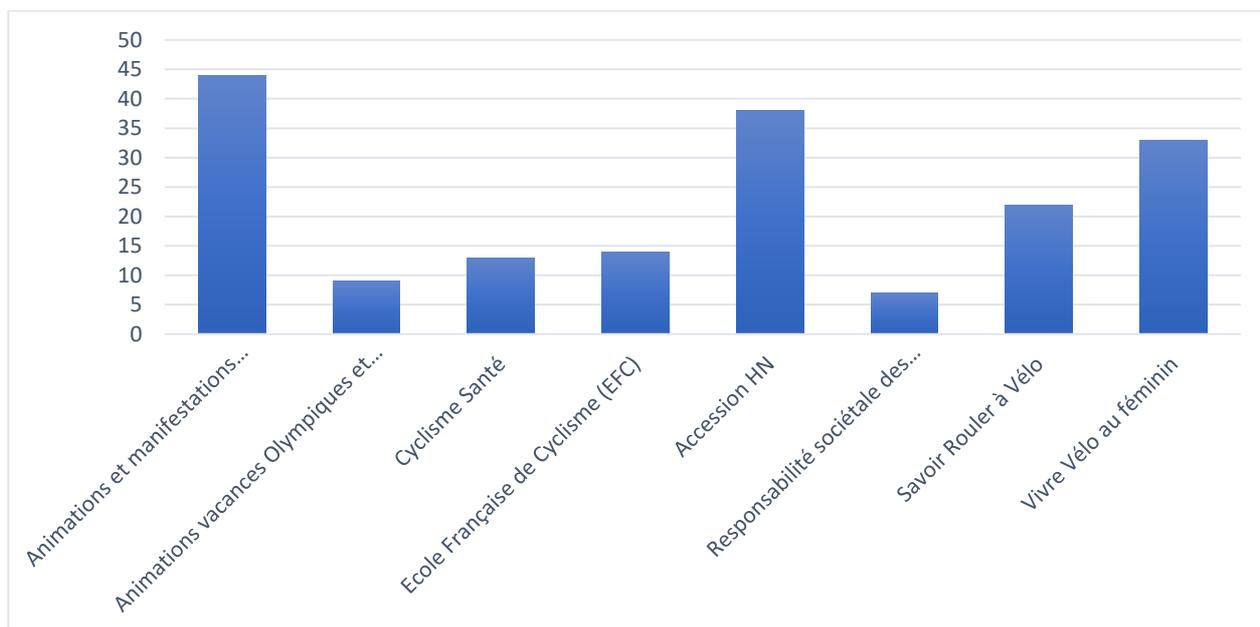
Des projets globalement conformes aux attentes :

L'application de la grille d'analyse des clubs et comités a permis de sélectionner les projets sur leur qualité. Ceux qui obtiennent les meilleurs niveaux d'analyse démontrent, outre des budgets et des descriptions cohérentes, qu'ils mobilisent des partenaires locaux et répondent aux besoins de développement sur le territoire en adéquation avec le plan fédéral. Par ailleurs, les actions sont davantage portées par des structures employeuses, sur les 626 actions déposées, 329 mobilisent un ou une professionnelle.

Analyse quantitative des projets comités :

Pour cette campagne 2024, les comités avaient la possibilité, à l'instar des clubs de déposer jusqu'à 5 actions. Trois actions de développements, une action portée sur l'accession au haut niveau et une action sur le dispositif exceptionnel « Animation jeux Olympiques et paralympiques ».

Nombre de projets comités :

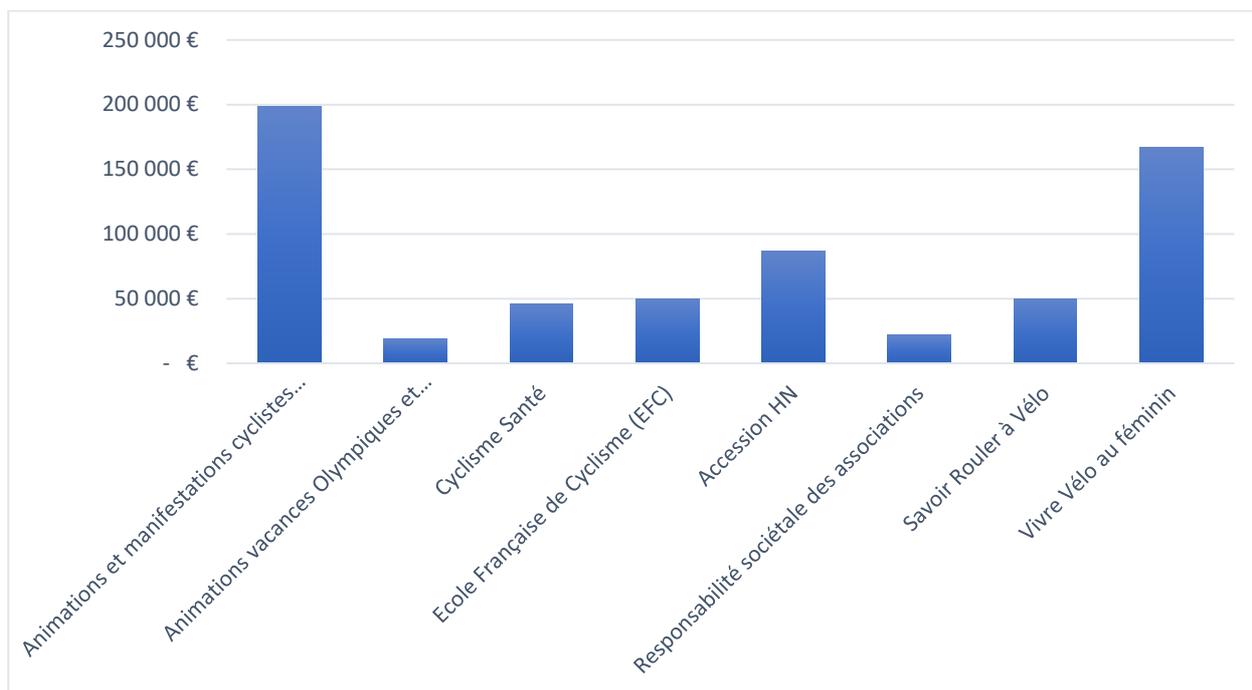


Les projets visant l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes pour tous sont en première position avec 44 actions (24 %). L'accession au haut niveau est en deuxième position avec 38 actions (21 %) suivi de notre axe stratégique sur la féminisation avec 33 actions (18 %). Les projets visant l'accueil et l'encadrement d'offres pour les jeunes représente 12 % des demandes avec 22 actions sur le dispositif Savoir Rouler à Vélo et 8 % des demandes, soit 14 actions pour le dispositif Ecole Française de Cyclisme.

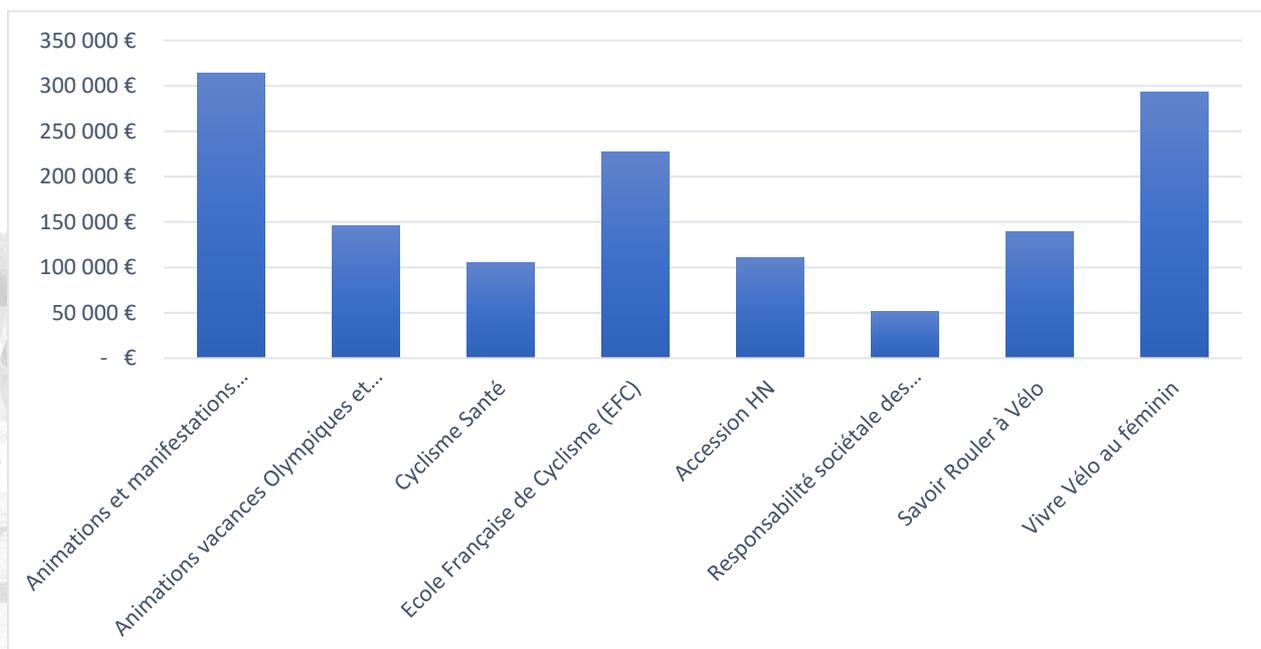
Les actions en faveur du cyclisme santé représente elles, 7 % des demandes avec 13 actions. Les deux derniers dispositifs, la thématique responsabilité sociétale des associations et animation vacances olympiques et paralympiques représente respectivement 4 % et 5 % avec 7 et 9 actions.



Montants affectés par thématique pour les comités :



Montant cumulé par thématiques clubs et comités :



Perspectives et suites envisagées :

Cette sixième campagne de subventions territoriales de l'ANS gérée par la FFC montre une légère baisse du nombre d'actions déposés par les clubs. 626 en 2024 contre 684 en 2023 soit 9 % en moins. Pour les comités, le nombre de structures ayant déposés un dossier est également en baisse, 73 comités (16 régionaux, 57 départementaux) en 2024 contre 81 en 2023 (16 régionaux, 65 départementaux). Cette légère baisse peut s'expliquer par la compétitivité du dispositif, seuls les meilleurs dossiers obtiennent des financements, mais aussi par une certaine lassitude des structures face aux contraintes administratives inhérentes aux campagnes de subventions. Malgré tous, les demandes restent importantes confortant ainsi l'intégration du dispositif dans le paysage fédéral de la FFC. Toutefois, la démarche projet est à renforcer dans la qualité des dossiers proposés. L'ingénierie financière et l'exhaustivité des descriptions des actions pourraient être encore améliorée.

